

Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick  
MRC d'Arthabaska  
Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 7 AVRIL 2025 À 18 h 35, AU 1465, RUE PRINCIPALE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PIERRE AUGER, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro 1
Madame Marie-Josée Roulx	conseiller numéro 3
Poste 4 vacant	
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro 6

Sont absents : Monsieur Marco Couture	conseiller numéro 2
Madame Brigitte Nadeau	conseillère numéro 5

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Auger, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de greffière de la séance.

La séance est ouverte à 18h35 par monsieur Pierre Auger, maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adjudication contrat pour travaux de forage au le secteur des Trois-Lacs
4. Période de questions ;
5. Levée de la séance.

**Certificat de signification**

*Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.*

2025-04-57

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2025-04-58

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR TRAVAUX DE FORAGE AU SECTEUR DES TROIS-LACS**

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau de distribution d'eau potable alimenté par deux puits tubulaires desservant le secteur des Trois-lacs de la Municipalité à une tendance à la baisse du niveau piézométrique de la nappe d'eau, ce qui occasionne un abaissement du niveau de pompage et en résulte des problèmes d'approvisionnement en eau potable ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté le Règlement n° 2024-22 établissant un contrôle provisoire des interventions liées à l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Règlement est d'une durée de deux ans et que la Municipalité doit prendre les mesures nécessaires pour régulariser la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution n° 2025-02-28 la Municipalité a octroyé le contrat de service en recherche en eau à l'entreprise Akefer;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres par invitation a été fait auprès de trois entreprises pour des travaux de forage;

**CONSIDÉRANT** les résultats suivants :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix avec taxes</b>
Groupe Puitbec	39 350.19\$
Groupe Degrandpré	41 299.02\$
Forage LBM	Désistement de l'appel d'offres

**CONSIDÉRANT QUE** Groupe Puitbec est le soumissionnaire le plus bas;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'analyse des deux soumissions reçues, M. Yves Garneau, chargé de projet en hydrogéologie, recommande de mandater le soumissionnaire le plus bas conforme, soit Groupe Puitbec pour un montant avant taxes de 34 225\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Groleau, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'adjuger le contrat de travaux de forage à Groupe Puitbec, tel à la recommandation de M. Yves Garneau pour un montant de 34 225\$ avant taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

2025-04-59

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir appuyé par madame Marie-Josée Roulx, et résolu de lever la séance à 18 h 39.

«Je, Pierre Auger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

\_\_\_\_\_  
**Pierre Auger**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Julie Paris**  
Directrice générale  
Greffière-trésorière